



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), que le Conseil de sécurité a créée par sa résolution [1990 \(2011\)](#), et à la résolution [2411 \(2018\)](#) du Conseil concernant la prorogation, jusqu'au 23 avril 2018, du mandat de la Force modifié par les résolutions [2024 \(2011\)](#) et [2075 \(2012\)](#).

Dans sa lettre datée du 11 avril 2018 (voir annexe), le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a exprimé son appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en ce qui concerne le paragraphe 9 de la résolution [2386 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Il a également demandé que sa lettre soit distribuée aux membres du Conseil afin qu'ils en prennent connaissance et y donnent la suite qui convient.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Je vous écris au sujet des mesures prises par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Depuis qu'il a été mis en place en 2013, il a permis d'obtenir des résultats remarquables pour ce qui est d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à surveiller la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. À cet égard, je tiens à dire au Conseil de sécurité combien j'apprécie le soutien indéfectible apporté jusque-là par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), grâce à laquelle ont été créées les conditions permettant au Mécanisme d'exécuter son mandat.

Je me réfère au paragraphe 9 de la résolution [2386 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur le mandat de la FISNUA, dans lequel il est précisé que l'appui au Mécanisme cesserait à moins que les deux parties ne prennent des mesures spéciales avant le 15 mars 2018. Nous avons pris acte de ces mesures spéciales voulues par le Conseil, qui consistent à :

- a) Faciliter la liberté de manœuvre des patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA, y compris l'atterrissage dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, en approuvant 100 % des demandes de sorties au plus tard 72 heures après qu'elles ont été faites ;
- b) Lancer la phase I de l'ouverture des couloirs de passage de la frontière ;
- c) Tenir au moins une réunion pour reprendre les pourparlers sur la démarcation de la frontière, notamment les négociations sur les zones contestées dans le cadre des accords signés ;
- d) Relancer le Comité technique spécial de la zone des 14 miles ;
- e) Faciliter la mise en service des quatre bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ;
- f) Tenir au moins deux réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité afin de régler ces questions.

Pour appliquer ces dispositions, l'Union africaine, principalement par l'intermédiaire de son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, a redoublé d'efforts pour aider à surmonter les difficultés qui se posent et à répondre aux exigences du Conseil de sécurité. À l'Union africaine, nous sommes fermement convaincus que des progrès concrets majeurs ont été accomplis en ce qui concerne ces exigences. Je suis heureux de constater que dans votre récent rapport sur la FISNUA ([S/2018/293](#)), il est demandé au Conseil de sécurité de prendre note des efforts consentis par le Soudan et le Soudan du Sud et des importantes mesures que les deux pays ont prises sur leur frontière et de continuer à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Comme je l'ai souligné dans ma lettre datée du 23 octobre 2017, cesser d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière fait courir le risque d'anéantir ces progrès et de susciter des tensions dans un environnement déjà instable, ce qui pourrait aggraver la situation humanitaire, y compris dans la zone d'Abyei, laquelle est devenue une zone de passage et de refuge pour ceux qui fuient la violence au Soudan du Sud.

Depuis l'adoption de la résolution [2386 \(2017\)](#), le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière fait des progrès importants. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a convoqué deux séances extraordinaires du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Addis-Abeba les 4 février et 5 mars 2018. La prochaine est prévue en avril 2018.

Composé des chefs des renseignements militaires du Soudan et du Soudan du Sud, le Comité conjoint de sécurité a tenu sa septième réunion le 27 février à Djouba.

Ces réunions ont été l'occasion d'aborder notamment les questions du retrait des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, de l'opérationnalisation des bases d'opérations, des points de passage de la frontière, du marquage de la ligne médiane de ladite zone, du lancement des activités du Comité spécial technique de la zone des 14 miles et de la présence de forces inconnues en neuf lieux au nord de la zone. Le Comité conjoint de sécurité a constaté que des progrès avaient été accomplis concernant le retrait des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il a préconisé la formation d'un comité mixte chargé de vérifier, aux côtés de la FISNUA, le retrait des deux armées de la zone dans un délai de 15 jours, avec la participation de l'Équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine, et il a recommandé que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité accélère le processus visant à établir avec l'Équipe technique les coordonnées exactes des points de passage de la frontière.

Je tiens à souligner les mesures ci-après, qui ont été prises ces derniers mois :

a) Pour permettre aux patrouilles terrestres et aériennes de la FISNUA d'avoir une totale liberté de manœuvre, les deux parties ont décidé d'accorder des autorisations permanentes pour toutes les patrouilles terrestres de surveillance et de vérification ainsi que pour les atterrissages d'hélicoptères dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ;

b) Les points de passage de la frontière à ouvrir durant la phase 1 ont été recensés lors d'une réunion tenue à Khartoum le 20 février 2018, à l'initiative du Comité technique conjoint chargé des couloirs frontaliers, composé d'experts techniques des deux parties, et à laquelle des membres de l'Équipe technique du Programme frontière ont participé. Cette dernière a achevé la première phase de l'opération de marquage de 3 des 10 points de passage situés le long des couloirs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux directives publiées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. L'opération de marquage vise principalement à fixer définitivement, sur le terrain, le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée afin de permettre aux parties de retirer leurs forces présentes dans cette zone et de faciliter la libre circulation des personnes et le commerce entre les deux pays. L'achèvement rapide du marquage contribuera également à dissiper les malentendus concernant l'emplacement de certaines bases d'opérations ;

c) La Commission frontalière mixte s'est réunie en novembre 2017 pour la première fois depuis septembre 2016, et le Comité mixte de démarcation s'est réuni en décembre 2017 ;

d) La première réunion du Comité spécial technique de la zone des 14 miles, facilitée par la FISNUA, a eu lieu le 27 février à Gok Machar. Des représentants des deux parties et des membres de la FISNUA y ont pris part et élaboré le projet de mandat du Comité, qui a été approuvé le 5 mars par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ;

e) Deux des quatre bases d'opérations ont été établies. Cependant, les progrès dans ce domaine restent limités en raison des désaccords entre les populations locales portant sur le lieu dans lequel il a été proposé d'installer les bases d'opérations et des difficultés d'accès. Dans ces circonstances, le Comité conjoint de sécurité s'est réuni à Khartoum le 31 mars et a notamment réaffirmé la volonté des deux pays de faciliter l'établissement des bases d'opérations et recommandé que le Mécanisme conjoint

pour les questions politiques et la sécurité accélère le marquage de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

J'ajoute que le Comité mixte de contrôle d'Abyei et les chefs traditionnels ngok dinka et misseriya se sont également réunis en novembre 2017 à Addis-Abeba. Ces derniers ont décidé de s'employer à renforcer le dialogue intercommunautaire. Les préparatifs en vue de leur prochaine réunion dans la zone d'Abyei au mois de mai 2018 sont en cours. La tenue de cette réunion à Abyei témoigne de la stabilité qui y règne grâce à l'action de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Je tiens à féliciter les autorités soudanaises et sud-soudanaises de l'engagement et de la volonté politique dont ils font preuve en coopérant selon que de besoin avec la FISNUA et avec le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en particulier. Les conditions positives que ces deux institutions s'efforcent d'instaurer ont poussé les deux parties à collaborer de manière plus constructive dans le cadre de l'application des différents accords qu'elles ont signés, y compris la matrice de sécurité du 8 mars 2013, dont les mesures s'accompagnent de délais précis.

En effet, l'action concertée du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de la FISNUA ont amplement contribué à notre vision commune du Soudan et du Soudan du Sud vivant côte à côte, dans la paix, et entretenant des relations de bon voisinage. Cependant, il est clair que cette vision ne sera pas complètement concrétisée tant que la frontière que partagent ces deux pays n'aura pas été délimitée et démarquée. À cet égard, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ensemble de la communauté internationale doivent continuer de collaborer pour faire de cette vision une réalité.

Le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire de son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, demeurent saisis de la situation entre ces deux pays. Le Conseil de sécurité sera régulièrement tenu informé de notre action.

Je suis donc convaincu que le Conseil de sécurité estimera qu'il est absolument nécessaire non seulement de proroger le mandat de la FISNUA, qui vient à terme le 15 mai 2018, mais également de continuer d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Nous sommes tous conscients qu'une mission de maintien de la paix ne peut réussir à terme que s'il existe un processus politique viable, mais il ne faut pas perdre de vue, comme je l'ai dit le 28 mars 2018 à l'occasion du débat organisé au Conseil de sécurité, que la simple présence d'une telle force a un effet stabilisateur. La FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en sont un parfait exemple. Il serait tragique que les avancées remarquables qui ont été faites soient mises en péril par une décision hâtive en ce qui concerne le Mécanisme.

Malheureusement, rares sont les processus politiques qui produisent des résultats rapides. À force de persévérance, on parvient à dissiper la méfiance, à aider les parties au conflit à gagner le soutien du public en vue des compromis qu'il est nécessaire de faire et, en fin de compte, à régler durablement les différends. C'est ce que l'Union africaine a tâché de faire ces dernières années. Il va sans dire que, en l'absence de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, il aurait été impossible de faire ces progrès.

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité répondra à l'appel de l'Union africaine.

Une fois de plus, je tiens à vous assurer que l'Union africaine apprécie votre engagement exceptionnel en faveur du resserrement du partenariat qui la lie à l'Organisation des Nations Unies et l'action que vous menez inlassablement pour promouvoir durablement la paix, la sécurité et le développement sur le continent.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter de toute urgence le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité pour qu'ils en prennent connaissance et y donnent la suite qui convient.

(*Signé*) Moussa Faki **Mahamat**
